

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

N° 2022/11.05

L'an deux mil vingt-deux et le dix novembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 04/11/2022

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M ; TOINON Alain), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine).

Secrétaire élue : Mme PELLETIER Catherine.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose la nécessité d'ajustements de crédits sur le budget général de la commune. Le chapitre 12 « Charges de personnel et frais assimilé » n'est pas assez approvisionné.

A cet effet, il convient de faire la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	Article	MONTANT
Dépense Fonctionnement	12	6451	+ 1000 €
Dépense Fonctionnement	11	615232	- 1000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
François DUMONT,
Maire



La secrétaire de séance,